Departement du Gard **Decembre 2017**

Commune de Garrigues Sainte Eulalie

PLAN LOCAL D'URBANISME

Document graphique

5b2. Zonage agglomération

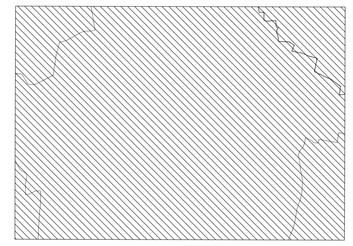

N

échelle : 1/2000

origine cadastre - droit de l'Etat réservé
données cartographiques mises à disposition par le département

	Prescription	Arrêté	Approbation
Elaboration P.O.S.	15/12/1983		22/09/1988
1 ère modification			21/02/1991
2 ème modification			20/04/1995
1 ère révision du P.O.S	28/07/1999	10/08/00	01/03/2001
1ère modification du P.O.S	17/09/2002	25/11/2003	04/04/2004
2ème modification du P.O.S	08/02/2005	26/04/2005	13/09/2005
3ème modification du P.O.S	14/03/2007	24/05/2007	30/08/2007
1ère modification simplifiée du POS	15/09/2015		07/06/2016
Elaboration du P.L.U.	26/11/2008	02/11/2016	26/09/2017

TOURNEVIRE – Aimée Marino-Lamy urbaniste – Mas de Monge 13150 TARASCON – aimee.marino@tournevire.com

LEGENDE

- Ua — Zone à caractère central dense
- Uc — Zone de densité faible
- Uci — Zone de densité faible en assinissement individuel
- Ucp — Zone de densité faible en assinissement individuel avec OAP
- IAU — Zone de densité faible avec règles particulières d'implantation
- IAUi — Zone d'urbanisation future, fermée,
- A — Zone de richesse des sols, agricole, à préserver
- Ap — Zone de richesse des sols, agricole, à préserver de toute construction
- N — Zone naturelle à protéger
- Nps — Zone naturelle à protéger, secteur de protection des sources
- Nstep1 — Secteur correspondant au périmètre des 100m non aedificandi établit autour de la station d'épuration.
- Nstep2 — Secteur correspondant au périmètre des 100m non aedificandi établit autour de la future station d'épuration.
- Nd — Zone naturelle dechetterie
- Polygone d'implantation des constructions
- PPRI
- ETUDE Exzeco-Ruissellement
- plantation d'alignement à préserver et mettre en valeur (L 151-19 du code de l'urbanisme)
- bords de cours d'eau à préserver et mettre en valeur (L 151-19 du code de l'urbanisme)
- Espaces verts préserver (L 151-19 du code de l'urbanisme)
- Petit patrimoine à préserver (L 151-19 du code de l'urbanisme)
- Espace Boisé Classé
- Emplacement réservé
- Recul p/ aux voies
- Recul 10m p/ aux berges des ruisseaux

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

Affectation	Bénéficiaire	Lieu-dit	Section	N° de parcelle	Superficie
1- Extension et création d'équipements et de bâtiments publics, espace public reservé aux sports, loisirs, jeux,	Commune		AD	parcelles 141, 142, 143, 144 et 147	4430m² env
2- Agrandissement du parking pour le cimetière	Commune		AK	partie de la 29 et 30	1925m²
3- Réalisation d'une circulation douce emprise 10m	Commune		AK		2500m² env
4- Création de stationnement	Commune	Sainte Eulalie	AL	223	215m²
5- Création de stationnement	Commune	Sainte Eulalie	AL	224	230m²
6- Elargissement de la rue Lombard à une emprise de8m	Commune		AD, AC		2200m² env
7- Elargissement de la RD n°982 à une emprise de 15m	Département		AD/AK/AL		14000m² env
8- Elargissement de la RD n°322 à une emprise de 12m	Département		AK/AL		6600m² env
9- Elargissement de la RD n°322 à une emprise de 10m avenue de la mairie	Département		AD		1500m² env